



SIGNATURE D'UN ARRANGEMENT DE RECONNAISSANCE MUTUELLE FRANCE-QUÉBEC

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE
Envoyé par courriel à tous les membres

Montréal, le 6 octobre 2011 - L'Ordre des administrateurs agréés du Québec est heureux d'annoncer à ses membres, la signature d'un Arrangement de reconnaissance mutuelle de qualifications professionnelles France-Québec avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche de la France.

Cette entente prévoit entre autres les modalités visant à faciliter et à accélérer la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des personnes exerçant la profession d'administrateur agréé au Québec et, en France, des titulaires d'une licence en gestion. Par cette entente, les administrateurs agréés ont donc l'opportunité de pratiquer leur profession en France. Cette entente donne également l'opportunité à l'Ordre de recruter de nouveaux membres.

La signature de cette entente s'est déroulée à Paris aujourd'hui, en présence notamment du premier ministre du Québec, Jean Charest, des secrétaires généraux du Comité bilatéral France/Québec, M. Yves Doutriaux et Me Gil Rémillard, ainsi que du Délégué général du Québec à Paris, M. Michel Robitaille.

Vous pouvez consulter l'entente, l'[Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles](#), afin d'obtenir les informations et la marche à suivre dans le but de bénéficier d'une attestation de reconnaissance en France.

- 30 -

Pour plus d'informations :
Madame Frédérique Morier
Coordonnatrice aux communications
fmorier@adma.gc.ca
514 499-0880 poste 229

Pour vous désabonner, [cliquez ici](#).